

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 308

présenté par
M. Véran

ARTICLE 33

À l'alinéa 17, substituer au mot :

« actuellement »

les mots :

« à la date de la promulgation de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.